

# RAPPORT ANNUEL

## SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Année 2024**



**DÉCRET N°2015-1827  
ARTICLES L2224-5 DU CGCT**

### **SICTOM DES COMBRAILLES**

19, Grand Rue

63700 Montaigut en Combraille

Tél : 04.73.85.95.74

Mail : [sictom@sictomdescombrailles.fr](mailto:sictom@sictomdescombrailles.fr)

Site internet : [www.sictomdescombrailles.fr](http://www.sictomdescombrailles.fr)

# SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
I.1. Présentation : coopération intercommunale.....	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets .....	5
I.3. Modalités d'exploitation du service .....	5
I.4. Les marchés de fournitures.....	6
I.5. La gestion des déchèteries.....	6
I.6. Emplois.....	7
<b>II. INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>8</b>
II.1. Collecte des déchets ménagers.....	8
II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements.....	8
II.1.1.a. Présentation.....	8
II.1.1.b. Modalités.....	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte.....	9
II.1.1.d. Tournée de collecte.....	9
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	10
II.1.2. Collecte en apport volontaire.....	10
II.1.2.a. Présentation.....	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	11
II.1.3. Collecte en déchèterie.....	13
II.1.3.a. Présentation.....	13
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.1.3.c. Conditions d'accès.....	13
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages).....	14
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) .....	15
II.1.4. Gravats.....	16
II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.....	16
II.1.5.a. Présentation.....	16
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes).....	16
II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes.....	17
II.1.7. Collecte de l'amiante lié.....	17
II.2. Le transfert et le transport.....	18
II.2.1. Le transfert.....	18
II.2.2. Le transport.....	18
II.3. Le traitement.....	19
II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA.....	19
II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux .....	20
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.....	20
II.3.3. La valorisation biologique.....	20
II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines.....	20
II.3.3.b Quantités traitées (en tonnes).....	21
II.3.4. Les déchets des déchetteries.....	22

II.3.5. Le centre de tri.....	23
II.3.5.a. Localisation des repreneurs.....	23
II.3.5.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes).....	24
<b>III. INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>25</b>
III.1. Modalités de financement du service.....	25
III.1.1. Contribution des usagers particuliers.....	25
III.1.2. Autres recettes.....	25
III.2. Indicateurs financiers du service.....	26
III.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	26
III.2.2. Recettes de fonctionnement.....	26
<b>IV. LES CHIFFRES CLES.....</b>	<b>29</b>
IV.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab).....	29
IV.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab).....	31
IV.3. Quantités totales (en kg/hab).....	32
IV.4. Quantités de DMA collectés de 2010 à 2024 sur une base 100.....	32
<b>V. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>33</b>
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	33
V.1.1. Prévention à la production de déchets.....	33
V.1.2. Protection de l'air.....	42
V.1.3. Protection de l'eau.....	42
V.1.4. Protection des paysages.....	42
V.2. Informations (communication) et surveillance.....	42

# I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2024.

## I.1 Présentation : Coopération Intercommunale

Le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Il regroupe 41 communes adhérentes, celles-ci faisant partie de deux Communautés de Communes : « Pays de Saint Eloy » et « Combrailles, Sioule et Morge » et compte 17 361 habitants (population municipale au 01/01/2025).

La Communauté de Communes du « Pays de Saint Eloy » (regroupe 33 communes : Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussièrès près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx).

La Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » (regroupe 8 communes : Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables en porte à porte et à l'aide de bacs de regroupement. Elle est assurée en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Des points d'apport volontaire sont également répartis sur l'ensemble des communes. Ce service de collecte est assuré par un prestataire privé sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SICTOM des Combrailles gère également trois déchèteries situées à Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat.

## POPULATIONS LEGALES (INSEE 2025)

	<b>Pop. Municipale au 01/01/2025</b>
BLOT L'EGLISE	441
LISSEUIL	108
MARCILLAT	342
POUZOL	270
SAINT GAL SUR SIOULE	148
SAINT PARDOUX	428
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	387
SAINT REMY DE BLOT	247
<b>Total Combrailles, Sioule et Morge</b>	<b>2 371</b>
ARS LES FAVETS	221
AYAT SUR SIOULE	134
BIOLLET	317
BUSSIERES PRES PIONSAT	107
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	242
CHATEAU SUR CHER	67
DURMIGNAT	214
ESPINASSE	277
GOUTTIERES	310
LA CELLETTE	167
LA CROUZILLE	259
LAPEYROUSE	515
LE QUARTIER	216
MENAT	543
MONTAIGUT EN COMBRAILLE	977
MOUREUILLE	376
NEUF EGLISE	320
PIONSAT	1 042
ROCHE D'AGOUX	114
SAINT ELOY LES MINES	3 484
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 226
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	146
SAINT JULIEN LA GENESTE	120
SAINT MAIGNER	171
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	363
SAINT PRIEST DES CHAMPS	726
SAINTE CHRISTINE	124
SAURET BESSERVE	165
SERVANT	559
TEILHET	283
VERGHEAS	66
VIRLET	268
YOUX	871
<b>Total Pays de Saint Eloy</b>	<b>14 990</b>
<b>TOTAL SICTOM DES COMBRAILLES</b>	<b>17 361</b>

## I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
		Depuis le...		Depuis le...	
<b>Collecte OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Traitement</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM
<b>Transfert</b>			<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

## I.3 Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 01/01/2021			
Collecte sélective des emballages recyclables				
Déchèteries (Haut de quai)	Régie depuis le 01/01/2016			
Déchèteries (Bas de quai)	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2021	1 an renouvelable trois fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport des déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte des Points Propres	Prestation de service	PAPREC Auvergne	01 / 01 / 2023	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	PAPREC Auvergne	01 / 01 / 2023	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service Groupement de commandes VALTOM	CHIMIREC	01/01/2019	1 an renouvelable trois fois un an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	PAPREC Auvergne	/	/

PAPREC Auvergne : Collecte des emballages recyclables sur les points d'apport volontaire (papiers, plastiques, cartons, piles et verre)

Tri : Marché PAPREC Auvergne

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

#### 1.4 Les marchés de fournitures

<b>Objet de la prestation</b>	<b>Nom du prestataire</b>
Fourniture de bennes	Ambert Bennes
Fourniture de bacs	Bak Environnement
Fourniture de colonnes de tri	SECAF Environnement
Fourniture de sacs jaunes	Pas de commande en 2024

#### 1.5 La gestion des déchèteries

Le SICTOM des Combrailles a repris en régie la partie haut de quai (accueil) des trois déchèteries depuis le 01/01/2016. La gestion des bas de quais (rotation des bennes) est assurée par un prestataire privé.

<b>Lieu d'implantation</b>	<b>Mode de gestion</b>	<b>Début du contrat</b>	<b>Fin du contrat</b>
<b>St ELOY</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>St GERVAIS</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>PIONSAT</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>

**A titre d'information les repreneurs sont les suivants :**

<u>Points propres:</u> (Garanties de reprise / Contrat Citéo)	
Papier carton	PAPREC AUVERGNE / NORSKE
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

**I.6. Emplois**

**Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective) :**

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	9 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie : **+1.23 ETP affecté aux missions compostage**

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	2.70 ETP

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 La collecte des déchets ménagers

#### II.1.1 La collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

##### II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et/ou bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SICTOM des Combrailles a repris en régie la gestion directe de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective auparavant assurée par le prestataire SUEZ RV CENTRE EST.

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63). Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société PAPREC Auvergne à CLERMONT-FERRAND.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, de nouvelles consignes de tri sont les suivantes :

#### Pour les emballages recyclables :

**100% DES EMBALLAGES**

**Tous les emballages en métal**  
BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, PLUSTERS MÉDICAMENTEUX...

**Tous les emballages en plastique**  
POTS, BOÎTES, BARQUETTES...  
SACS ET FILMS PLASTIQUES  
FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

**Tous les emballages en carton**  
BRIQUES, CARTONNETTES, BOÎTES

**100% DES PAPIERS**  
Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.  
**Tous les papiers, cartons**  
JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

**Petit rappel**  
Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manipulation, leur acheminement et à assurer leur présentation.

**Les points de collecte jaunes**  
En bac En sac En colonne

**Pour bien trier**

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas lever les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

**Ne pas mettre**

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, jouets, téléphones portables, etc.)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre
- Le textile
- Les restes alimentaires

#### Pour les ordures Ménagères :

Déchets non recyclables  
en sac fermé dans ce bac.



**DÉCHETS À NE PAS METTRE DANS CE BAC**

VERRE ENCOMBRANTS DÉCHETS VERTS TEXTILE  
CARTONS BRIN PNEUS PRODUITS CHIMIQUES GRAVATS

Les emballages recyclables sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les points d'apport volontaire

ENSEMBLE TRIONS PLUS

### II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.  
Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

### II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle a lieu du lundi au vendredi de 5h à 12h30 et de 13h30 à 20h00 sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages
RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	MENAT / SERVANT LAPEYROUSE / BUXIERES SOUS MONTAIGUT

La collecte sélective (7 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT MENAT / SERVANT LAPEYROUSE / BUXIERES SOUS MONTAIGUT TEILHET / GOUTTIERES

### II.1.1.d. Tournées de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **92 144 kms en 2024** / 89 402 kms en 2023 / 100 277 kms en 2022.

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du tri sélectif : **14 818 kms en 2024** / 14 022 kms en 2023 / 9 737 kms en 2022.

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **12 650 kms en 2024** / 12 300 kms en 2023 (collecte et transport Prestataire Paprec)

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **29 204 kms en 2024 / 30 720 kms en 2023**

#### II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

<b>Matériaux collectés</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>
Ordures Ménagères	<b>3 801.24 t</b> (218.95 kg/hab.)	<b>3 637.88 t</b> (209.54 kg/hab.)	<b>- 4.29 %</b> <b>- 163.36 tonnes</b>
Collecte Sélective	<b>335.94 t</b> (19.35 kg/hab.)	<b>391.62 t</b> (22.55 kg/hab.)	<b>+ 16.57 %</b> <b>+ 55.68 tonnes</b>

#### II.1.2. La collecte en apport volontaire

##### II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement PAPREC.

92 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 142 emplacements.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- Les papiers et les petits cartons (journaux, magazines, revues, publicités, enveloppes, cahiers, cartonnettes, briques alimentaires, sacs en papier)
- Les emballages en plastique (les bouteilles et les flacons, les briques alimentaires, les pots, boîtes et barquettes en plastique, les sacs et les films plastiques, les bidons et les tubes)
- Les emballages en métal (bouchons, capsules, couvercles, blisters de médicaments, les boîtes de conserve, les aérosols, les canettes)
- Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles)
- L'huile de vidange (les bidons déposés à l'intérieur des colonnes doivent être rapportés en déchèterie). Le pompage et l'enlèvement sont assurés par CHIMIREC (dans le cadre du groupement de commande du VALTOM).

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points	2023	2024	Evolution
Verre	142	<b>660.92 t</b> (38.07 kg/hab.)	<b>651.66 t</b> (37.53 kg/hab.)	<b>- 1.40 %</b>
Multi Matériaux	137	<b>357.76 t</b> (20.60 kg/hab.)	<b>370.01 t</b> (21.31 kg/hab.)	<b>+ 3.42 %</b>
Huile de vidange	25	<b>11.571 t</b> (0.66 kg/hab.)	<b>20.88 t</b> (1.20 kg/hab.)	<b>+ 80.45 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 030.25 t</b>	<b>1 042.55 t</b>	<b>+ 1.19 %</b>

(\*) 1000 L = 0.9 T

La mise en place des nouvelles consignes de tri permet de recevoir les emballages supplémentaires dans les colonnes de tri. Les anciennes colonnes corps creux / corps plats ont été nettoyées et transformées en interne par les agents du SICTOM depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (nouvelle signalétique et ouvertures plus grandes pour faciliter le dépôt des papiers et des emballages).



*Nouvelle signalétique installée sur tous les points d'apport volontaire des communes adhérentes au SICTOM des Combrailles*

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
**COLLECTE EN PAV - MULTI MATERIAUX (papiers - plastiques - cartons) + VERRE ET RATIO PAR HABITANT**  
**ANNEE 2024**

Population municipale 2025 - données INSEE au 1er janvier 2025

POINT DE COLLECTE / COMMUNE	POPULATION	MULTI MATERIAUX		Evolution multimat / 2023	VERRE		Evolution verre / 2023	RATIO GLOBAL MULTIMAT/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		
ARS LES FAVETS	221	4,655	21,063	-11,25%	6,410	29,00	3,30%	50,07
AYAT SUR SIOULE	134	2,725	20,336	-11,81%	5,220	38,96	12,74%	59,29
BIOLLET	317	12,960	40,883	1,05%	16,230	51,20	5,29%	92,08
BLOT EGLISE	441	22,120	50,159	10,16%	26,215	59,44	15,31%	109,60
BUSSIERES	107	3,080	28,785	15,79%	2,565	23,97	-23,55%	52,76
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	242	9,645	39,855	3,71%	14,310	59,13	18,76%	98,99
CHATEAU SUR CHER	67	2,955	44,104	9,04%	2,225	33,21	-33,98%	77,31
DURMIGNAT	214	3,425	16,005	-2,84%	5,505	25,72	-14,32%	41,73
ESPINASSE	277	6,930	25,018	-8,76%	11,070	39,96	-10,18%	64,98
GOUTIERES	310	7,550	24,355	-7,02%	9,600	30,97	-5,74%	55,32
LA CELLETTE	167	5,265	31,527	48,94%	4,490	26,89	-7,23%	58,41
LA CROUZILLE	259	8,715	33,649	27,97%	8,595	33,19	17,66%	66,83
LAPEYROUSE	515	12,305	23,893	4,46%	24,750	48,06	7,96%	71,95
LE QUARTIER	216	5,320	24,630	5,56%	5,675	26,27	-15,17%	50,90
LISSEUIL	108	4,155	38,472	-2,00%	8,645	80,05	-7,88%	118,52
MARCILLAT	342	9,745	28,494	30,63%	5,920	17,31	-38,53%	45,80
MENAT	543	10,110	18,619	-16,65%	33,795	62,24	-0,81%	80,86
MONTAIGUT	977	6,805	6,965	27,55%	21,070	21,57	-13,75%	28,53
MOUREUILLE	376	11,265	29,960	50,10%	11,975	31,85	-8,76%	61,81
NEUF EGLISE	320	7,335	22,922	-10,06%	14,505	45,33	10,89%	68,25
PIONSAT	1042	20,720	19,885	14,70%	46,260	44,40	-2,31%	64,28
POUZOL	270	7,980	29,556	-3,74%	10,815	40,06	8,75%	69,61
ROCHE D AGOUX	114	3,370	29,561	10,49%	3,355	29,43	-33,56%	58,99
SAINT ELOY LES MINES	3484	24,725	7,097	7,13%	106,875	30,68	1,67%	37,77
SAINT GAL SUR SIOULE	148	8,130	54,932	-5,47%	10,600	71,62	22,97%	126,55
SAINT GERVAIS D'AU VERGNE	1226	20,040	16,346	10,02%	54,710	44,62	-8,20%	60,97
SAINT HILAIRE	146	5,115	35,034	16,65%	6,020	41,23	5,89%	76,27
SAINT JULIEN LA GENESTE	120	3,090	25,750	-5,50%	3,345	27,88	-22,21%	53,63
SAINT MAIGNIER	171	4,590	26,842	5,03%	6,535	38,22	-5,22%	65,06
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	363	12,600	34,711	-2,29%	12,460	34,33	-6,10%	69,04
SAINT PARDOUX	428	15,760	36,822	-5,91%	16,295	38,07	-9,55%	74,89
SAINT PRIEST DES CHAMPS	726	15,700	21,625	3,29%	27,720	38,18	15,74%	59,81
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	387	12,245	31,641	16,12%	16,645	43,01	7,91%	74,65
SAINT REMY DE BLOT	247	7,115	28,806	7,32%	7,080	28,66	-18,99%	57,47
SAINTE CHRISTINE	124	4,465	36,008	-4,59%	6,510	52,50	-14,06%	88,51
SAURET BESSERVE	165	4,315	26,152	-9,82%	8,015	48,58	15,32%	74,73
SERVANT	559	14,930	26,708	27,66%	24,300	43,47	6,86%	70,18
TEILHET	283	7,290	25,760	-5,94%	10,405	36,77	7,16%	62,53
VERGHEAS	66	2,880	43,636	-8,28%	4,635	70,23	2,89%	113,86
VIRLET	268	4,990	18,619	9,19%	4,865	18,15	-27,50%	36,77
YOUX	871	20,660	23,720	0,10%	25,425	29,19	-11,01%	52,91
<b>TOTAUX</b>	<b>17 361</b>	<b>377,775</b>	<b>21,76</b>	<b>5,60%</b>	<b>651,640</b>	<b>37,53</b>	<b>-1,40%</b>	<b>59,29</b>

**Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :**

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2024. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT).

Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
<b>ST ELOY LES MINES</b> 11 rue du puits du manoir 63700 SAINT ELOY LES MINES	<b>Horaires été (à compter du 1<sup>er</sup> avril)</b> Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h Samedi : 9h -12h et 14h -17h  <b>Horaires d'hiver (à compter du 1<sup>er</sup> novembre)</b> Lundi à vendredi : 9h-12h et 14h-17h Samedi : 9h-12h et 14h-16h
<b>ST GERVAIS D'AUVERGNE</b> 3 ZA les vergnettes 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>PIONSAT</b> 2 ZA les fayes 63330 PIONSAT	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés

### II.1.3.c. Conditions d'accès (voir date arrêt facturation des pro ?)

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m<sup>3</sup> ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m<sup>3</sup>
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises qui le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au-delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.

- \* Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- \* Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

#### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2023			2024			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	23 412	1 601	<b>25 013</b>	25 373	2 820	<b>28 193</b>	+ 12.71 %
ST GERVAIS	8 810	142	<b>8 952</b>	8 651	362	<b>9 013</b>	+ 0.68 %
PIONSAT	8 463	748	<b>9 211</b>	7 794	861	<b>8 655</b>	- 6.03 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 685</b>	<b>2 491</b>	<b>43 176</b>	<b>41 818</b>	<b>4 043</b>	<b>45 861</b>	<b>+ 6.21 %</b>

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2023 (en tonnes)	2024 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	568.36	504.22	- 11.28 %
	Bois	524.42	554.52	+ 5.73 %
	Ferrailles	237.08	256.48	+ 8.18 %
	Gros cartons	172.32	172.86	+0.31 %
	Textile	80.76	76.9	- 4.77 %
	Pneus	29.22	33.45	+ 14.47 %
	Huile alimentaire	1.91	1.89	-1.04 %
	Piles	2.396	2.127	- 11.22 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	78	74.7	- 4.23 %
	- Gros électroménager froid	42.1	37.8	- 10.21 %
	- Ecran	21	16.9	- 19.52 %
	- Petit appareil en mélange	61.5	60.5	- 1.62 %
	Lampes et tubes fluorescents	0.1 (100 kg)	0.3 (300kg)	+ 200 %
	Cartouches encre	0.251	0.303	+ 20.71 %
	Gravats valorisés en ISDND	995.98	923.35	- 7.29 %
	Placoplatre valorisé	91.9	99.96	+ 8.77 %
	Benne Eco-Mobilier	323.68	342.40	+ 5.78 %
	ABJ/ Jouets	/	0.83	
	Articles de Bricolage et de Jardin Thermique	3.93	5.061	+ 28.77 %
	Articles de Sport et de Loisirs	3.73	5.513	+ 47.80 %
	Caisson Réemploi	56.7	45.08	- 20.49 %
	Déchets toxiques	64.434	64.17	- 0.40 %
Bouteilles de gaz (Collecte avec GMA)	4.68	3.12	- 33.33 %	
Radiographies	0.0132	0.063	- 52.27 %	
Encombrants Vernéa*	1 032.24	1 018.78	- 1.30 %	
<b>Sous total</b>	<b>4 396.704</b>	<b>4 301.277</b>	<b>- 2.17 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	
	Encombrants Puy Long*	27.5	31.94	+ 16.14 %
	Amiante cimentée	10.4	14.58	+ 40.19 %
	DASRI	0.303	0.262	- 13.53 %
	<b>Sous total</b>	<b>38.203</b>	<b>46.782</b>	<b>+ 22.45 %</b>
<b>Total des apports</b>		<b>4 434.907</b>	<b>4 348.059</b>	<b>- 1.95 %</b>
		<b>255.45 kg/hab.</b>	<b>250.44 kg/hab.</b>	

\* Les encombrants ont été répartis selon leur destination (à VERNEA pour une valorisation énergétique et à PUY LONG pour l'enfouissement).

## II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 923.35 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture



Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfouis
923.35 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

## II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

### II.1.5.a. Présentation

La collecte des D.A.S.R.I. des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans une pharmacie conventionnée (Montaigut en Combraille – Menat – St Gervais d'Auvergne) où à défaut dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le syndicat a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2023 (tonnage)	2024 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0.303	0.262	- 13.53 %



## II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte des encombrants a été supprimée en 2016. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.



## II.1.7 La collecte de l'amiante lié

En collaboration avec le VALTOM, le SICTOM des Combrailles organise des journées spécialement dédiées au dépôt d'amiante des particuliers. Sur inscription uniquement, dépôt gratuit limité à 1 par an et par foyer dans la limite de 150 kg d'amiante lié (amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/ adduction eau...), bac horticole type jardinière. L'amiante libre (joints, flocage, calorifugeage de tuyau de chaudière, enduit...) est refusée. Ces déchets doivent être pris en charge par une entreprise certifiée et traités sur un site agréé.

**NOUVEAU**  
SERVICE EXPÉRIMENTAL & GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

**DÉPÔT DE  
L'AMIANTE LIÉ**  
PRENEZ RENDEZ-VOUS

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DANS LA LIMITE DE 100 KG / FOYER / AN MAXIMUM

**SEULEMENT SUR INSCRIPTION**  
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DU SICTOM :

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
19 Grand Rue - 63700 Montaigut-en-Combraille  
04.73.85.95.74 - [www.sictom-des-combrailles.fr](http://www.sictom-des-combrailles.fr)

**VALTOM**



*Journée de dépôt d'amiante à la déchèterie de St Eloy les Mines*

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	3 562.24 t (ordures ménagères)	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	372.30 t (collecte sélective)	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

### II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SUEZ RV CENTRE EST	61 kms	3 562.24 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	PAPREC (63)	SUEZ RV CENTRE EST	60 kms	372.30 t

*Quai de transfert de St Eloy les Mines*



*Pôle de valorisation Vernéa à Clermont Ferrand*



## II.3. Le traitement

### II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de valorisation de déchets ménagers Vernéa, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
  - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de produire de l'énergie et de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

**80 %** des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 5 440 tonnes de compost
- 4 880 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 107 280 MWh d'électricité
- 36 420 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière.

### II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

La délibération n°2017/1018 du 14 décembre 2017 du VALTOM et la délibération n°57/2017 du SICTOM des Combrailles du 18 décembre 2017 ont validé le transfert de l'ISDND des Nigennes en post-exploitation au VALTOM (frais, emprunts, amortissements). Une convention de coopération liée à l'exploitation permet de poursuivre le suivi du site. Les coûts réels supportés par le SICTOM sont répercutés au VALTOM sur la base d'un état annuel des dépenses.

#### II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

##### Provenant du périmètre de l'EPCI

		2023	2024	Evolution
	Ordures ménagères	3 721.58	3 562.24	- 4.28 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 059.74	1 050.72	- 0.85 %
	Boues station d'épuration			
	Refus de tri	149.726	210.159	+ 40.36 %
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals			
<b>TOTAL DÉCHETS TRAITÉS</b>		<b>4 931.046</b>	<b>4 823.119</b>	<b>- 2.18 %</b>

### II.3.3. La valorisation biologique

#### II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage permet de stocker puis de broyer les déchets végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les particuliers, les services municipaux, et les professionnels.

Le VALTOM gère le traitement des déchets verts (broyage) et son évacuation sur les centres de traitements appropriés. Deux fois par an, compost et broyat sont mis gratuitement à la disposition des usagers du syndicat.

### II.3.3.b Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2023	2024	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	286.88	348.18	+ 21.36 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	3.16	11.78	+ 272.78 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	240.74	77.68	- 67.73 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	37.58	66.58	+ 77.16 %
<b>TOTAL DÉCHETS VERTS</b>				<b>568.36</b>	<b>504.22</b>	<b>- 11.28 %</b>



*Plateforme de broyage de ST ELOY LES MINES*

## II.3.4. Les déchets des déchèteries

### Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferraille	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	PAPREC	ST OURS LES ROCHES (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage matière	PAPREC	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Recyclage	PAPREC RECYDIS	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	GAEC LASCHAMP	GAEC LASCHAMP	ST MAIGNER (63)
Huiles de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	COLAS	GERZAT (63)
Encombrants	Incinération / Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Dépollution / Recyclage matière	PAPREC	ECOSYSTEM	PARIS (75)
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Dépollution / Recyclage matière	PAPREC	ECOSYSTEM	PARIS (75)
Articles de Sport et de Loisirs / Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques	Dépollution / Recyclage matière	Environnement Recycling Domérat	ECOLOGIC	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	LA BOITE A PAPIERS	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	VEOLIA	AUBIAT (63)
Cartouches	Valorisation	PRINTERREA	PRINTERRA	CHERISY (28)
Placoplâtre	Recyclage	SUEZ RV CENTRE EST	PAPREC ENVAL (63)	ENVAL (63)
Déchets d'ameublement (DAE)	Valorisation	PRAXY Centre	ECOMAISON	PARIS (75)
Textiles	Réutilisation	LE RELAIS 23	LE RELAIS 23	ST MAURICE LA SOUTERRAINE (23330)

## II.3.5. Le centre de tri

### II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	PAPREC Auvergne	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Briques alimentaires	PAPREC Auvergne	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en plastique	PAPREC Auvergne	VALORPLAST	Paris (75008)
Emballages en acier	PAPREC Auvergne	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en aluminium	PAPREC Auvergne	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Petits alus	PAPREC Auvergne	PreZero Pyral GmbH	09599 Freiberg, Germany
Ecrits Bureautiques / Gros de magasin	PAPREC Auvergne	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Journaux – magazines	PAPREC Auvergne	NORSKE SKOG	Golbey (88194)
Flux développement	PAPREC Auvergne	CITEO	Paris (75009)
Verre	PAPREC Auvergne	O-I France	Vaulx en Velin (69120)

### II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2023	2024	Evolution
Acier	22.92	53.16	+ 131.93 %
Alu	5.26	3	- 42.96 %
Petit alus ( <i>flux petits aluminiums souples issus de la collecte séparée</i> )	1.57	1.85	- 17.83 %
EMR ( <i>Emballages Ménagers Recyclables</i> ) = Papier/carton d'emballages	88.71	72.48	- 18.29%
Carton 1.05 ( <i>emballages ménagers en papier-carton issus de la collecte séparée ou déchèterie</i> )	205.37	246.67	+ 20.11 %
ELA ( <i>Emballages Liquides Alimentaires</i> ) = briquettes alimentaires	12.49	0.99	- 92.07 %
Journaux Magazines ( <i>revues, prospectus...</i> )	154.50	119.14	- 22.88 %
Ecrits bureautiques ( <i>papiers générés dans les bureaux administratifs</i> )	5	9.47	+ 89.4 %
GM ( <i>Gros de Magasins</i> ) = mélanges de diverses qualités de papiers et de cartons	50.39	66.23	+ 31.43 %
Bouteilles plastique PET ( <i>Polyéthylène Téréphtalate</i> )	30.16	42.36	+ 40.45 %
Bouteilles plastique PEHD ( <i>Polyéthylène Haute Densité</i> )	18.28	24.36	+ 33.26 %
Flux développement ( <i>emballages rigides complexes en plastique</i> )	23.75	23.65	- 0.42 %
Films plastiques ECT ( <i>Extension Consignes de Tri</i> )	6.12	38.26	+ 525.16 %
Refus de tri *	149.726	210.159	+ 40.36 %
<b>Total</b>	<b>774.246</b>	<b>911.779</b>	<b>+ 17.76%</b>

\* Les refus de tri sont les déchets non-conformes, souillés, dangereux... récupérés après le tri industriel. Ils sont ensuite acheminés jusqu'à l'incinérateur de VERNEA.



## **III – INDICATEURS FINANCIERS**

### **III.1. Modalités de financement du service**

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.



La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers et professionnels : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
  - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
  - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
  - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

#### IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2024, le produit global attendu auprès des particuliers était de 3 145 280 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 3 151 020 € soit 181,50 €/hab.).

#### IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
  - La Société ECO-EMBALLAGES / CITEO
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants, placo-plâtre

## IV.2. Indicateurs financiers du service

### IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 : 3 414 728,17 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales dépenses sont :

#### × Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER-PAPREC (Papier / Plastique / Carton) : 61 503,72 €
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER - PAPREC (verre) : 46 332,32 €
- Gestion du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint Eloy les Mines + Transfert et traitement – VALTOM / SUEZ : 680 672,42 €
- Gestion des déchèteries – SUEZ : 330 860,14 €
- Contribution à l'habitant – VALTOM : 641 823,75 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (pompage et l'enlèvement colonne à huile) - CHIMIREC : 16 089,46 €

× Montant des dépenses lié à la collecte des déchets ménagers (régie) : location de BOM, carburant, assurance, entretien réparation des véhicules, frais de déplacement, formation, EPI ...

- Total : 279 098,20 €

#### × Charges de personnel : salaires + charges du personnel et intérimaires :

- Total : 889 147,04 €

### IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2024 : 3 653 400,88 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 3 151 020,00 €

- Communauté de Communes COMBRILLE, SIOULE ET MORGE : 386 220,00 €
- Communauté de Communes PAYS DE SAINT ELOY : 2 764 800,00 €

#### - Recettes liées à la valorisation des emballages collectés :

- VALTOM : 77 380,62 € (dont 22 051,54 € régularisation années antérieures)
- Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 17 387,77 €
- Garantie de reprise cartons d'emballages (REVIPAC) : 3 568,35 €
- Garantie de reprise plastique (VALORPLAST) : 12 678,37 €
- Garantie de reprise Journaux Revue Magazine (Norske) : 14 009,10 €
- Garantie de reprise Gros de Magasin (SAICA) : 8 063,62 €
- Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 16 093,58 €
- Garantie de reprise alu (REGEAL AFFIMET) : 1 849,80 €
- Garantie de reprise acier (ARCELOR MITTAL) : 10 989,84 €
- Garantie de reprise petit alu (PREZERO) : 77,04 €
- Garantie de reprise des capsules Alu (ARCA) : 864,60 €
- Garantie de reprise des écrits de bureautique (PAPREC) : 400,00 €

#### - Soutiens des organismes agréés :

- CITEO : 174 435,82 € (dont 15 769,57 € pour ECOFOLIO)
- DEEE (ECO SYSTEME) : 19 822,81 €
- ECO MAISON : 19 549,64 €
- ECO DDS : 3 145,88 €
- ECOLOGIC (ASL – Articles de sport et loisirs / ABJTH – Articles de bricolage et jardin thermiques) : 3 000,00€
- CYCLEVIA (huile noire) : 350,00 €

- REFASHION : 2 000,00€
- COREPILE : 200,00€
- **Autres recettes diverses :**
  - CODOEC : 67 500,00 €
  - Apport des déchets des professionnels : 4 781,17 €
  - Vente de bacs aux professionnels : 1 540,00 €
  - Collecte bacs OMR et bacs de TRI (société ROCKWOOL) : 10 845,00 €
  - Remboursement salaires Agents STGDO : 15 657,28 €
- **Reversements :**
  - VALTOM (Déchets verts) : 8 035,15 €
- **Recettes exceptionnelles :**
  - Reprise bennes ferraille (CALARD) : 2 659,20 €

Modalités de financement	Montant en 2020	Montant en 2021	Montant en 2022	Montant en 2023	Montant en 2024
<b>TEOM</b>	2 706 483,12 €	2 724 642,28 €	2 844 414,83 €	3 022 066,00 €	3 151 020,00 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	174 435,82 €
	Ventes de matériaux	69 888,49 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	/
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	19 822,81 €
	Ventes de matériaux	93 474,20 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport Déchets Industriels Banals centres de traitement, ...)	4 781,17 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème F
- Date de signature : 1<sup>er</sup> janvier 2018 (31/12/2024)

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE et les lampes /néons :

Ecosystème date nouvelle convention : 07/12/2022

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets Diffus Spécifiques :  EcoDDS date : 01/04/2015

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :

Eco TLC / REFASHION date : 01/04/2023

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les déchets d'ameublement :

Eco Maison date : 06/07/2022

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (VALTOM)

Pour les Articles de Sport de Loisirs (ASL) et les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJTH) :

ECOLOGIC : date : 06/07/2022

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les piles et accumulateurs :

COREPILE date renouvellement : 18/12/2017

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :

DASTRI date renouvellement : 12/04/2017

Identification du signataire :  SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les huiles usagées :  CYCLEVIA date : 01/04/2023

Identification du signataire :  SICTOM  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les déchets de chantier du bâtiment :  OCA Bâtiment : 01/12/2023

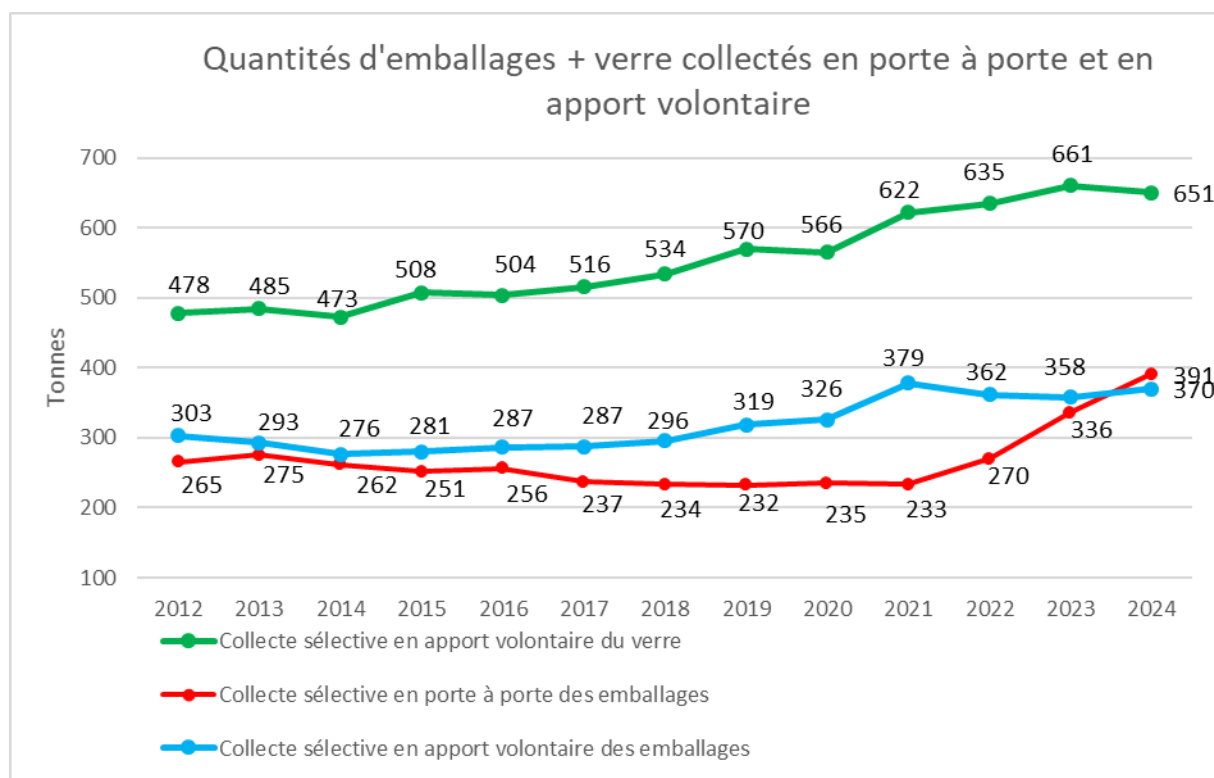
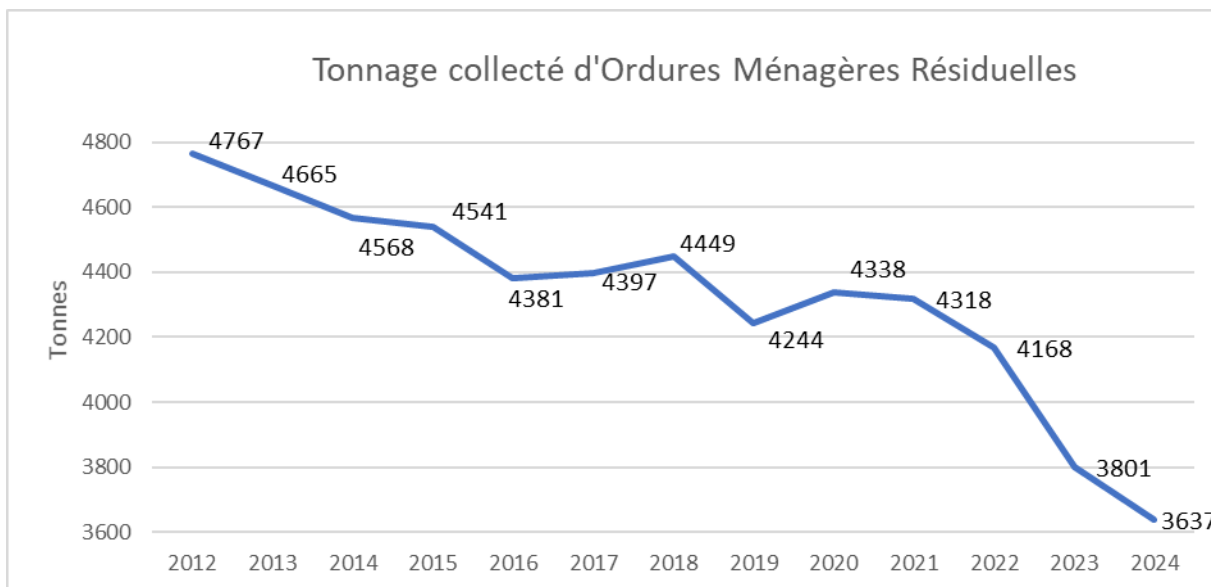
Identification du signataire :  SICTOM  EPCI de traitement (VALTOM)

## IV LES CHIFFRES CLES

### IV.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en tonne et en kg/hab.)

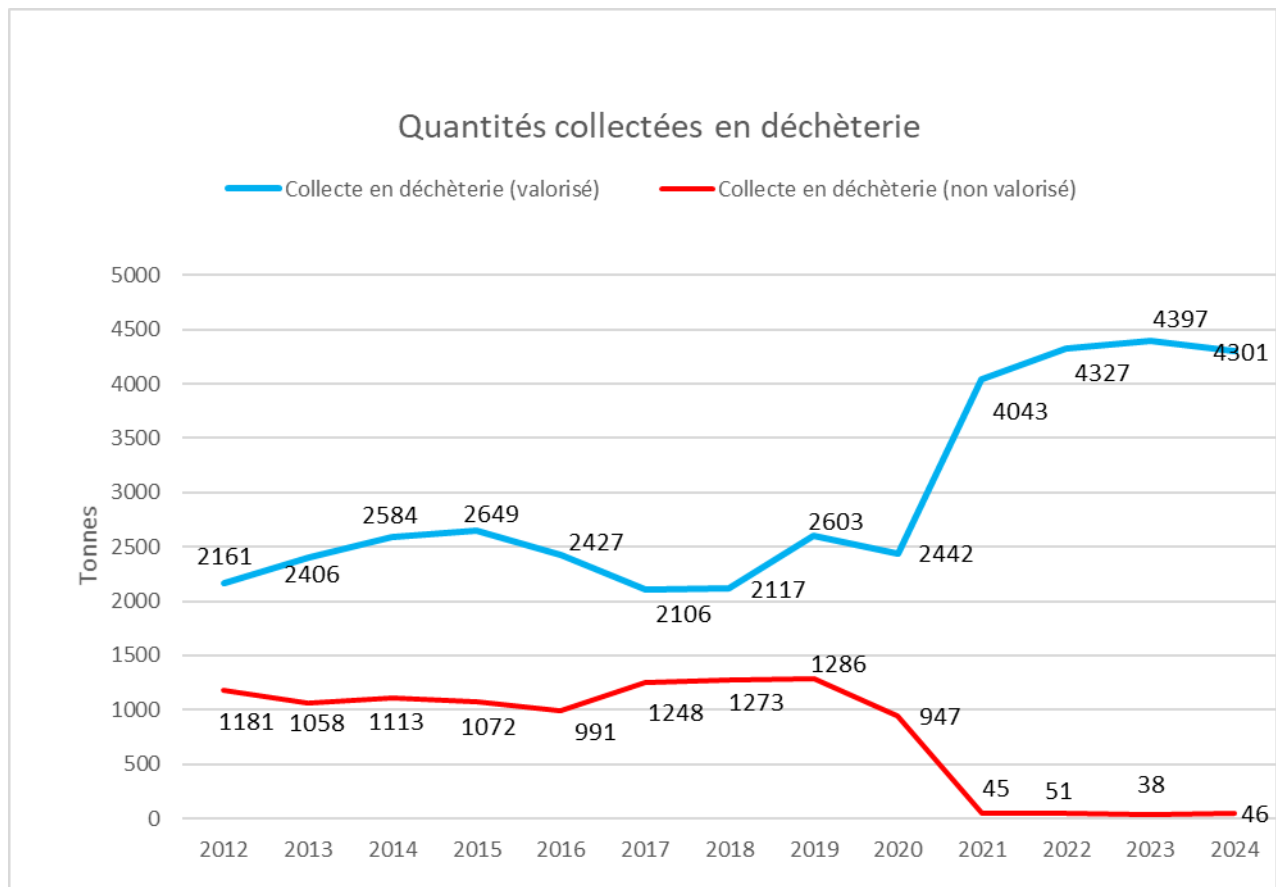
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte des ordures ménagères Résiduelles (tonnes)	250,26 kg/hab.	239,41 kg/hab.	246.15 kg/hab.	247.23 kg/hab.	239.85 kg/hab.	218.95 kg/hab.	209.54 kg/hab.
	4 448.76	4 243.57	4 338.42	4 318	4 167.54	3 801.24	3 637.88
Collecte sélective et porte-à-porte des emballages (tonnes)	13,14 kg/hab.	13,10 kg/hab.	13.32 kg/hab.	13.34 kg/hab.	15.56 kg/hab.	19.35 kg/hab.	22.55 kg/hab.
	233.70	232.34	234.80	233.10	270.36	335.94	391.62
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	30,06 kg/hab.	32,16 kg/hab.	32.08 kg/hab.	35.61 kg/hab.	36.56 kg/hab.	38.07 kg/hab.	37.53 kg/hab.
	534.38	570.05	565.57	622.04	635.28	660.92	651.66
Collecte sélective en apport volontaire (Corps plats)	12,59 kg/hab.	12,63 kg/hab.	12.00 kg/hab.	12.92 kg/hab.	2.45 kg/hab.		
	223.84	223.90	211.52	225.80	42.64		
Collecte sélective en apport volontaire (Corps creux)	4,05 kg/hab.	4,19 kg/hab.	4.20 kg/hab.	4.84 kg/hab.	1.14 kg/hab.		
	72.11	74.36	74.08	84.66	19.96		
Collecte des colonnes multi-matériaux en apport volontaire (tonnes)		1,17 kg/hab.	2.30 kg/hab.	3.90 kg/hab.	17.23 kg/hab.	20.60 kg/hab.	21.31 kg/hab.
		20.81	40.60	68.12	299.51	357.76	370.01
Collecte sélective en apport volontaire (Huile de vidange)	0,50 kg/hab.	0,42 kg/hab.	0.75 kg/hab.	0.64 kg/hab.	0.86 kg/hab.	0.66 kg/hab.	1.20 kg/hab.
	8.91	7.56	13.32	11.34	14.97	11.571	20.88
<b>TOTAL (en kg/hab.)</b>	<b>310,60 kg/hab.</b>	<b>303,08 kg/hab.</b>	<b>310.80 kg/hab.</b>	<b>318.48 kg/hab.</b>	<b>313.65 kg/hab.</b>	<b>297.63 kg/hab.</b>	<b>292.15 kg/hab.</b>
<b>TOTAL (en tonne)</b>	5521.70	5372.59	5478.31	5563.06	5 450.26	5 167.43	5 072.05
Taux de valorisation (*70 % des OMR sont valorisées à VERNEA)	19,42 %	21.00 %	20.80 %	76.71 %	77.06 %	77.93 %	78.48 %

Le graphique ci-dessous représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2012. En 2012, le tonnage d'OMR collecté était de 4 766.65 tonnes. En 2024, il est de 3 637 tonnes. On constate une baisse de près de 23.70 %.



#### IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte en déchèterie (valorisé)	119.07	146.87	138.54	231.51	249.04	253.25	247.75
Collecte en déchèterie (non-valorisé)	71.60	72,54	53.71	2.59	2.93	2.20	2.69
<b>TOTAL</b>	190.67	219,41	192.25	234.10	251.97	255.45	250.44
Taux de valorisation	62.44 %	66.93 %	72.06 %	98.89 %	98.83 %	99.13 %	98.92 %



#### IV.3. Quantités totales (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets valorisés	179.41	210,54	203.19	302.76	322.84	331.93	330.34
Déchets non valorisés	321.86	311,95	299.86	249.82	242.78	221.15	212.23
<b>TOTAL</b>	501.27	522,49	503.05	552.58	565.62	553.08	542.57
Taux de valorisation	35.79 %	40,29 %	40.39 %	54.79 %	57.07 %	60.01 %	60.88 %

#### IV.4. Quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés de 2010 à 2024 sur une base 100

Année	Population	Tonnage					TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PàV)	Huile N.	verre	Déchèterie			
2010	17862	5133	574		487	3145	9339	522,84	100
2011	17844	4979	599		525	3195	9298	521,07	99,66
2012	17826	4766	568		478	3341	9153	513,46	98,21
2013	17825	4665	567		484	3462	9178	514,89	98,48
2014	17799	4568	537		473	3696	9274	521,04	99,66
2015	17823	4541	531		507	3720	9299	521,74	99,79
2016	17804	4380	543		503	3417	8843	496,69	95,00
2017	17824	4396	523		515	3352	8786	492,93	94,28
2018	17776	4448	529		534	3389	8900	500,68	95,76
2019	17725	4243	551		570	3889	9253	522,03	99,84
2020	17625	4338	561		565	3388	8852	502,24	96,06
2021	17465	4318	612		622	4088	9640	551,96	105,569424
2022	17375	4167	632		635	4378	9812	564,72	108,01
2023	17361	3801	693		660	4434	9588	552,27	105,628959
2024	17361	3637	761	21	651	4348	9418	542,48	103,756105

# **V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

## **V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

### V.1.1. Prévention à la production de déchets

La réglementation concernant les déchets ne cesse d'évoluer :

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets. Elle fixait un objectif de réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = Ordures Ménagères Résiduelles + collecte sélective en porte à porte et Point d'Apport Volontaire + le verre) de 7% par habitant en 5 ans.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoyait la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces programmes incluent les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi LTECV (loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 18 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

En 2011, le SICTOM des Combrailles a contractualisé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs ont été atteints avec une baisse de près de 12.5 % des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) sur 5 ans.

LE CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) :

En 2015, le VALTOM a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Pour mettre en place des actions visant à aller plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets et développer les mesures en faveur de l'économie circulaire et du monde économique, un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé en 2018.

Le CODEC comprend un plan d'actions à mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME.

Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) :

Il s'agit de la feuille de route du VALTOM pour cette mandature. Véritable outil de terrain visant à réduire et à valoriser les gisements de déchets organiques, le STGDO est articulé selon 5 principaux axes :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la collecte des biodéchets
- le compostage des biodéchets
- le broyage des déchets verts
- le jardinage au naturel

Ce plan d'actions vise à atteindre des objectifs suivants :

- 50 % de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères
- 12 % de déchets verts collectés en déchèterie
- 3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés

Le CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire) : Face à la fin des aides de l'ADEME (hors appels à projets) le VALTOM a décidé de continuer à soutenir les collectivités adhérentes dans leurs programmes de prévention et d'économie circulaire afin de maintenir la dynamique enclenchée avec le CODEC et le STGDO. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé CODOEC. Le dispositif couvre la période 2022-2027.

Le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets menées par le syndicat pour l'année 2023 et les orientations 2024 sont détaillés ci-dessous :

## **RAPPORT ANNUEL CODOEC**

### **Contrat d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire**

#### **Bilan des actions 2024 et orientations 2025**

##### **Axe 1 : Dynamique avec les acteurs économiques**

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
<b>ACTION 1.1</b>	Accompagner les entreprises sur leur démarche de réduction des déchets et amélioration de l'économie circulaire
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Engager la dynamique avec les acteurs économiques
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Transmission auprès des communes, des délégués et des partenaires des réunions organisées par la CCI et la CMA sur la gestion des biodéchets, la réduction des emballages à destination des professionnels.
<b>PARTENAIRES</b>	Valtom – CCI- CMA-FFB-CAPEB
<b>CALENDRIER</b>	Année 2024 : réunion à ST Eloy les Mines le 6 février sur les biodéchets, visio le 29 avril sur les emballages, le 6 juin sur les biodéchets, visite le 3 octobre centre de tri TRIVALO, réunion FFB le 7 novembre sur la REP PMCB
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Organiser des rencontres individuelles pour proposer des solutions personnalisées et adaptées à chaque cas (diagnostic, ateliers de sensibilisation...)
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés pour solliciter et intéresser les acteurs du monde économique sur la question des déchets
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'entreprises participants : inférieur à 5

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
<b>ACTION 1.2</b>	Organiser une collecte de cartons pour les gros producteurs du bourg de St Eloy les Mines
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Améliorer la qualité de la collecte sélective Gain financier et environnemental
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Collecte des cartons d'emballages organisée et prise en charge par les équipes du SICTOM pour les gros producteurs (commerçants, professionnels) situés dans le bourg de St Eloy les Mines
<b>PARTENAIRES</b>	Ville de St Eloy les Mines, délégués, équipe de collecte
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Action à maintenir ou à supprimer par la suite
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Action menée uniquement sur l'avenue principale de la ville de St Eloy les Mines Difficultés pour déployer sur d'autres secteurs
<b>INDICATEURS</b>	Tonnage collecté (carton et tri sélectif) : carton : 172.86 t / cs : 392.62 t Nombre d'acteurs collectés : 17

## Axe 2 : Demande et comportement des consommateurs

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.1</b>	Accompagnement Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA)
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Lutte contre le gaspillage alimentaire
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un accompagnement, avec l'expertise du laboratoire d'analyses TERANA, a été réalisé sur la LGA à l'EHPAD et au CMPR de Pionsat, afin de mettre en place une évaluation de la quantité de biodéchets destinée aux sites de compostage.</li> <li>2. Les animations scolaires dans le cadre du programme de prévention pour sensibiliser les écoles primaires à la LGA ont permis d'aborder de manière ludique, les enjeux liés au gaspillage, à la consommation responsable.</li> </ol>
<b>PARTENAIRES</b>	Les établissements /la Commune de Pionsat/ Terana/ Présence des agents du SYDEM et du SMCTOM lors des pesées / Écoles
<b>CALENDRIER</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pesées organisées le 3 juin et le 27 novembre 2024. Copil 2 le 2 juillet 2024 à l'EHPAD et en 2025 au CMPR</li> <li>2. Le jeudi 28 Novembre</li> </ol>
<b>BUDGET</b>	2 626.80 (EHPAD) +2 626.80 (CMPR) =5 253.60 TTC (facture non émise)
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le but de quantifier et de réduire l'apport de biodéchets sur les futurs sites de compostage, et avec l'appui de l'expertise de Terana, cette démarche vise à optimiser l'organisation interne de ces structures Sensibiliser de nouveaux établissements comme l'ESAT des Combrailles.</li> <li>2. Les animations ont également encouragé une réflexion sur les comportements alimentaires, que ce soit à la cantine ou à la maison. Les élèves ont été invités à observer leurs habitudes, à identifier les sources de gaspillage, et à proposer des solutions concrètes pour y remédier au quotidien</li> </ol>
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'intervention de Terana n'a pas été perçue comme un réel accompagnement par les structures. Il semble donc préférable de s'engager auprès de structures volontairement impliquées dans une démarche d'évolution de leurs pratiques. Il est préférable d'opter pour la méthode incluant des pesées correctives, afin que les ajustements nécessaires soient effectivement mis en œuvre.</li> <li>2. La réussite de ces actions repose aussi sur l'implication des enseignants, qui jouent un rôle central dans la préparation, l'accompagnement et la continuité des messages transmis.</li> </ol>
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre d'établissements accompagnés : 2</p> <p>NOMBRE DE LITS : 120 (EHPAD) + 120 (CMPR)</p> <p>Nombre d'établissement scolaire : 1 (3 classes) / 76 élèves sensibilisés</p>

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.2	Animations scolaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les enfants au tri à la source et au compostage des biodéchets
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Spectacle pour les scolaires sur la gestion des Déchets Verts et du compostage. En fin d'année scolaire, le SICTOM des Combrailles a offert une représentation théâtrale aux enfants du territoire</li> <li>2. Animation : « Comment trier et détourner ses déchets en œuvre d'art » à la médiathèque de la com'com du Pays de Saint Eloy</li> <li>3. Promotion et diffusion du programme "Établissements témoins" porté par le Valtom</li> <li>4. Un ambitieux programme d'animations a été lancé dans les écoles primaires du territoire. Cette action vise à éduquer les plus jeunes aux gestes écoresponsables et à favoriser leur diffusion au sein des foyers.</li> </ol> <p>Pour assurer le déploiement de ce programme, un poste spécifique a été créé. L'agent en charge des animations a animé les interventions et conçu des supports pédagogiques en interne qui permettent de garantir une cohérence avec les messages portés par le syndicat et une meilleure adaptation au public scolaire</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Dans le cadre des interventions en milieu scolaire, plusieurs documents ont été conçus en interne (Marques Pages, Livrets de Jeux, Diplômes ...) pour renforcer l'impact des messages transmis aux élèves.</li> </ol>
PARTENAIRES	Etablissements scolaires / Ad'hoc production / Communauté de Communes / Communes / délégués sictom / Valtom
CALENDRIER	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le 10 et 24 Juin 2024</li> <li>2. 26 Juin 2024</li> <li>3. Année 2024-2025</li> <li>4. Le 21/11 ; 03/12 ; 10/12 ; 12/12 ; 19/12</li> </ol>
BUDGET	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2058 € Spectacle théâtrale (4 représentations) + 963 € Transport</li> <li>2. Temps agent SICTOM</li> <li>3. Temps agent SICTOM</li> <li>4. Temps agent SICTOM</li> <li>5. Temps agent SICTOM</li> </ol>
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. - Renforcer l'accompagnement des scolaires sur 2024-2025 - Créer des challenges inter classe ou inter écoles. - Sensibiliser les enfants sur du temps scolaire et proposer un atelier des bonnes pratiques juste après aux parents (atelier compostage / Tri / Pique-nique 0 Déchet).</li> <li>2. Proposer d'autres temps forts en lien avec des événements</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Être complémentaire au projet établissement témoins du valtom</li> <li>4. Ouvrir le programme de sensibilisation aux autres cycles et élargir les interventions en partenariat avec les centres de loisirs, avec de nouvelles créations de supports en adéquation avec le public visé.</li> <li>5. Réflexion pour améliorer les supports de sensibilisation fournis à chaque animation, pour privilégier des supports plus durables.</li> </ol>
<p>REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le spectacle doit être envisagé comme l'aboutissement des actions de sensibilisation menées auprès des écoles.</li> <li>2. Les actions réalisées en partenariat avec la médiathèque seront à prévoir durant les vacances scolaires pour sensibiliser davantage de public.</li> <li>3. La collaboration avec le dispositif des établissements témoins permet de créer une dynamique de travail avec les établissements et les communes. Même s'il reste compliqué de connaître le planning des interventions.</li> <li>4. La création des nouveaux supports pédagogiques a représenté un temps de travail conséquent avec l'achat et l'utilisation d'un nouveau logiciel de création</li> </ol> <p>Les animations menées dans les écoles ont permis de sensibiliser efficacement les élèves, mais la mise en pratique au sein des familles reste aléatoire.</p> <p>La réussite de ces actions repose aussi sur l'implication des enseignants, qui jouent un rôle central dans la préparation, l'accompagnement et la continuité des messages transmis.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. L'utilisation de supports de sensibilisation jetables pose question, car elle génère des déchets supplémentaires.</li> </ol>
<p>INDICATEURS</p>	<p>Nombre d'enfants sensibilisés lors du Spectacle : 376  Nombre d'enfants sensibilisés lors de l'animation médiathèque : 8  Établissement témoins : 4 écoles (Blot/ St Quintin/Servant / St Eloy)  Nombre d'enfants sensibilisés avec le programme d'animation : 182 élèves (5 écoles)</p>

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.2	Animations scolaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les enfants au jardinage au Naturel
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Hivernage du jardin pédagogique du collège Jeanne d'Arc de Saint-Éloy, accompagné du nettoyage des composteurs afin d'extraire la matière mûre et de poursuivre le processus de compostage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des collégiens à la gestion durable des déchets verts, notamment en les incitant à les conserver et à les valoriser directement dans le jardin pédagogique.</li> <li>• Aménagements écologiques : création d'une haie sèche, de carrés potagers, mise en place de paillage et mise en pratique de diverses astuces de jardinage utilisant les déchets verts</li> </ul>
PARTENAIRES	Sictom / Commune/ Collège
CALENDRIER	15 Novembre 2024
BUDGET	0 € (temps agent SICTOM)
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer de nouveaux outils pédagogiques pour animer plus facilement des interventions en extérieur sur cette thématique</li> <li>• Demander la mobilisation d'intervenants extérieurs pour enrichir les séances et apporter une expertise complémentaire.</li> </ul>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Définir précisément l'organisation de la séance en amont, afin de faciliter les explications et la compréhension sur le terrain.</p> <p>Proposer une intervention quelques mois plus tard, pour évaluer l'impact de l'action.</p>
INDICATEURS	Nombre d'enfants sensibilisés : 12 Collégiens

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.3</b>	Animation « Jardinage au naturel »
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Sensibilisation à la pratique du Jardin au naturel
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Réalisation d'une animation au sein du jardin de l'association « Forêt Jardin Sol Vivant », située à Espinasse, dans le cadre du programme d'animations du VALTOM, en partenariat avec le CPIE Sensibiliser les habitants aux nouvelles pratiques de gestion raisonnée » des déchets verts, en encourageant la valorisation locale de ces ressources (paillage, compostage, haie sèche, etc.), afin de limiter les apports en déchèterie et de favoriser une gestion plus écologique et autonome des déchets organiques.
<b>PARTENAIRES</b>	L'Association « Foret Jardin Sol Vivant » d'Espinasse/Commune/ CPIE/ Valtom
<b>CALENDRIER</b>	16 Octobre 2024
<b>BUDGET</b>	0€ (temps agent SICTOM)
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des animations durant les semaines du Réseau Compost Citoyen</li> <li>• Organiser des animations chez des partenaires locaux</li> <li>• Proposer des distributions de composteurs individuels de jardin lors de ces animations</li> </ul>
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Renforcer la coordination avec les partenaires tels que le CPIE et le VALTOM pour optimiser la communication en amont de l'événement
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de personnes sensibilisées : 12 personnes

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.4</b>	Stands d'informations et accompagnements au tri des manifestations
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et renforcer la présence du SICTOM lors des marchés et autres événements locaux afin de favoriser les échanges directs avec les usagers et répondre à leurs questions</li> <li>• Sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques de tri et au compostage des biodéchets, en encourageant des comportements responsables et durables</li> <li>• Réduire la production de déchets générés lors des événements en promouvant des solutions alternatives et éco-responsables</li> </ul>
<b>DESRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de stands d'informations lors des fêtes et foires pour informer et sensibiliser le public aux bonnes pratiques de gestion des déchets</li> <li>• Prêt ou subvention à l'achat de gobelets / vaisselles réutilisables aux associations organisatrices d'événements afin de limiter les déchets plastiques à usage unique</li> <li>• Intervention d'une troupe de théâtre pour animer les événements et sensibiliser de façon ludique et participative</li> <li>• Mise à disposition de bacs et/ou colonnes de tri pour faciliter la collecte sélective des déchets sur les lieux d'événements + communication</li> <li>• Installation de sites de compostage sur les manifestations, avec un temps formation avec les bénévoles de l'évènement.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	Communes / ComCom /Associations locales / La Ressourcerie/ Valtom / troupe de théâtre
<b>CALENDRIER</b>	<p>27 Avril 2024 : Marché aux fleurs de Pionsat  4 Mai 2024 : Festival des Possibles à Blot l'Eglise  25 Mai 2024 : Garde party à Aubière  13 Juillet 2024 : Festi récup à la Ressourcerie  1er Aout 2024 Festival : Comboros à St Gervais d'Auvergne  6 Septembre 2024 : Sonoka Festival à St Remy de Blot  13 Septembre 2024 : Visite quai de transfert et déchèterie de St Eloy les Mines (action éco-exemplaire)</p>
<b>BUDGET</b>	<p>Équipement de stand : 969.01 € (Tonnelle+Oriflamme)  Achats de Gobelet réutilisables Festival Des Possibles : 632.54 €  Poubelles de SDF + Signalétique : 4 336, 94 €  Temps agents (préparation + présence lors des événements)</p>
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le stand et le rendre plus visible et attractif (achat de matériel complémentaire, développer les outils d'animations) + création d'un bar à tri.</li> <li>• Accompagner des manifestations du territoire par le biais d'éco-manifestation (valtom)</li> <li>• Création d'un flyer sur le tri des déchets à destination des</li> </ul>

	organisateurs d'événements / chartre eco-manifestation/ brigade du tri
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation et l'engagement des usagers peuvent varier selon le type d'événement, sa localisation, sa plage horaire, ainsi que la communication réalisée en amont. Il est donc important d'adapter les actions pour répondre aux attentes spécifiques du public ciblé</li> <li>• Les conditions météorologiques (pluie, canicule, vents forts...) peuvent impacter significativement la fréquentation des manifestations en extérieur. Une solution de repli ou des aménagements adaptés peuvent être envisagés pour limiter ces effets.</li> <li>• L'organisation d'événements en dehors des horaires habituels de travail peut poser des contraintes en termes de mobilisation des agents.</li> <li>• La présence d'autres structures ou partenaires lors d'un événement ouvre des perspectives de mise en réseau, de mutualisation des moyens et d'actions conjointes.</li> </ul>
INDICATEURS	<p>Nombre de participation : 7</p> <p>Nombre de manifestations accompagnées : 14</p> <p>Nombre de gobelets prêtés : 640 gobelets</p>

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.5</b>	Distribution et mise à disposition des Composteurs Individuels de Jardin
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Proposer une solution de tri à la source aux habitants (Réglementation au 01/01/2024) en encourageant la pratique du compostage individuel, afin de réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Avec la nouvelle réglementation et la mise à disposition des composteurs individuels de jardin sans facturation, le nombre d'usagers équipés a augmenté de façon importante.</p> <p>Les usagers ont tous participés à une formation d'une demi-heure, pour connaître les bases du compostage et pouvoir échanger sur les bonnes pratiques. Une formation très appréciée des participants.</p> <p>Pour faciliter l'acquisition des composteurs Individuels de Jardin, des distributions délocalisées ont été organisées en collaboration avec les communes.</p> <p>748 Composteurs distribués en 2024.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Communes, délégués du sictom, VALTOM
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	0€ Temps agent SICTOM
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les distributions délocalisées afin d'être au plus près des habitants du territoire et faciliter leur accès aux équipements.</li> <li>• S'appuyer sur des événements locaux dans les communes pour proposer des CIJ et ainsi maximiser la visibilité et la participation</li> </ul>
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les composteurs sont entreposés dans une travée des garages de Saint-Eloy, cet endroit dispose d'une surface de stockage très limitée. Cela contraint le volume des commandes et nécessite une organisation pour les livraisons et une optimisation permanente de l'espace disponible. L'augmentation du nombre de composteurs individuels de jardin (CIJ) distribués en 2024, ainsi que la mise en place de distributions délocalisées, ont nécessité une organisation logistique plus soutenue.
<b>INDICATEURS</b>	Quantité de composteurs individuels de jardin distribués : 748 Estimation détournement CIJ : 167 tonnes/an

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.6</b>	Délocaliser les distributions des composteurs
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Délocaliser les distributions de Composteurs Individuels de Jardin et informer les usagers des bonnes pratiques pour mieux gérer les Déchets Verts au jardin.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Cette action a été organisée en collaboration avec deux communes partenaires qui ont participé avec l'école au programme « Etablissements témoins » et à la création d'une Plateforme de Branches. Une forte mobilisation a été observée, avec la participation de 42 habitants sur ces temps forts. La délocalisation de cette action a permis d'adapter les échanges aux spécificités de chaque commune et de proposer des solutions personnalisées aux besoins des habitants. Cette approche de proximité favorise l'adhésion aux pratiques proposées et renforce le lien entre le syndicat et les usagers
<b>PARTENAIRES</b>	Communes, délégués du Sictom,
<b>CALENDRIER</b>	5 Juillet 2024 : St Quintin sur Sioule 23 Novembre 2024 : Blot L'Église
<b>BUDGET</b>	0€ Temps agent SICTOM
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Au vu des résultats positifs constatés, cette démarche a vocation à être étendue progressivement à l'ensemble du territoire, pour toucher un public plus large et renforcer l'impact des actions menées
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	La gestion logistique s'avère plus complexe, et demande l'aide d'un autre agent ou la participation des employés communaux. Une communication personnalisée est proposée pour être distribuée aux habitants.
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de composteurs distribués lors cette action : 42

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.7</b>	Recrutement d'un agent en charge du STGDO
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Déployer les actions STGDO sur le territoire du SICTOM
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	L'agent STGDO participe à la création, au montage et à l'accompagnement d'actions portant sur la gestion de proximité des déchets organiques (compostage, broyage, paillage, jardinage au naturel) et la lutte contre le gaspillage alimentaire Il assure le suivi technique, l'animation et l'évaluation terrain de ces actions
<b>PARTENAIRES</b>	VALTOM, collectivités,
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	Formation Guide Composteur / adhésion au réseau compost citoyen
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Avoir un agent formé au titre de maître composteur
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Objectifs du STGDO très ambitieux pour la collectivité par rapport aux moyens (humains et techniques) et au temps dédié pour ces missions
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'ETP : 1.8

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.8</b>	Valorisation des Déchets Verts
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Sensibiliser les usagers à valoriser les déchets du jardin en ressources Réduire les apports de Déchets Verts en déchèterie
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Lors de la quinzaine « Sol Vivant » du Réseau Compost Citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des distributions de compost et de broyat ont été proposées aux habitants du territoire.</li> </ul> <p>Durant cette période, à la déchèterie, avec ou sans réservation, les personnes présentes pouvaient venir récupérer ces matières organiques tout en échangeant sur les bonnes pratiques à adopter au jardin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un chantier de création de haie sèche.</li> </ul> <p>Cette initiative a été lancée dans le jardin de l'association « Forêt Jardin Sol Vivant » à Espinasse, à l'occasion d'une animation</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Habitants du territoire /Valtom/ CPIE/ Association
<b>CALENDRIER</b>	12 et 16 Octobre 2024
<b>BUDGET</b>	0€ (temps agent SICTOM)
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<p>Valoriser cette action auprès des communes équipées de Plateforme de Branches.</p> <p>Sensibiliser et informer le public au jardinage au naturel, avec des partenaires.</p>
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Il est difficile de mobiliser les usagers venus déposer des déchets verts, notamment en raison d'un manque de temps de leur part.</p> <p>Tenir un registre des participants.</p>
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de participants : 20

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.9</b>	Interdiction de brûlage des végétaux
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Sensibiliser et communiquer autour de l'interdiction de brûlage des végétaux.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Diffusion de la nouvelle réglementation auprès des élus, suivie d'une communication relayée par les communes auprès des usagers. Création de visuels et diffusion dans le journal local (Comb'in)
<b>PARTENAIRES</b>	Communes/ Valtom
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Diffusion de la nouvelle réglementation
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Pratique encore très ancrée dans les territoires ruraux Difficulté pour faire changer les comportements Contrôle et application des sanctions quasi inexistantes
<b>INDICATEURS</b>	Tonnage de déchets verts 2024 : 504.22 t

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.10</b>	Tri des déchets dans les cimetières
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Améliorer la remontée des données relatives aux détournements constatés dans les installations de tri situées en cimetières. Réduire les biodéchets dans les bacs d'ordures ménagères
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Toutes les communes sont équipées de bacs de tri et de signalétique adaptée. La remontée du registre de suivi des opérations de vidage est importante, notamment pour calculer les volumes de déchets verts détournés grâce à ce dispositif.
<b>PARTENAIRES</b>	Communes et délégués
<b>CALENDRIER</b>	Septembre / Octobre : Rappel des règles de tri avant la Toussaint Décembre : Remontée des données
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Continuer d'améliorer la remontée des données par la communication et par l'utilisation des outils au cas par cas
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Action chronophage car nécessite de nombreuses relances auprès des communes Résultats encourageants car 193 m3 de matières détournées (soit environ 77 Tonnes)
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de communes équipées : 26 sur 41 ont remonté les volumes détournés

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION 2.11</b>	Développer la gestion in situ des déchets verts par les communes
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Favoriser la pratique du broyage des déchets verts in situ afin de limiter les coûts économiques et environnementaux liés à leur traitement et de sécuriser les approvisionnements en broyat sur le territoire. Réduire les végétaux collectés en déchèterie
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Prise en charge par le SICTOM des chantiers de broyage au bénéfice des communes.  En 2024 des broyages ont eu lieu à St Priest des Champs, Menat, St Rémy de Blot, Blot l'église, Pionsat.
<b>PARTENAIRES</b>	Communes, prestataires.
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	10 143.41 €
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Accompagner les communes pour l'aménagement de plateformes dédiées au stockage de branches / broyat et /ou compostage des déchets verts Encourager l'utilisation du broyeur par les communes Inciter les communes à former leurs agents aux nouvelles pratiques de gestion des espaces verts Organiser une formation spécifique à destination des agents communaux, axée sur la gestion raisonnée des déchets verts.
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Poids supplémentaire dans la gestion de la commune (manque de temps et d'agents pour assumer ces missions complémentaires) malgré que ces nouvelles missions soient très valorisantes auprès des usagers
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de broyages et tonnages de broyat obtenus : 6 Broyages soit environ 422 m3

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 2.12	Création de plateformes de broyage de branches
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser la gestion des déchets verts à l'échelle communale
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	<p>Accompagner l'aménagement de plateformes dédiées au dépôt puis au broyage des branches.</p> <p>Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt et sont accompagnées : La Crozille, Menat, Moureuille</p> <p>Diagnostic, plan aménagement, suivi technique</p>
PARTENAIRES	Communes, prestataires, Valtom
CALENDRIER	Toute l'année
Budget	Temps agent SICTOM
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	D'autres communes seront accompagnées pour la création de plateformes de broyage de branches
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Certaines communes ont déjà des zones pré-aménagées et d'autres nécessitent de lourds travaux qu'elles ne pourront pas prendre en charge et que le SICTOM ne pourra pas financer.</p> <p>Formation des agents communaux pour les plateformes</p>
INDICATEURS	

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 2.13</b>	Compostage Autonome en Etablissement
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Accompagner les gros producteurs de Biodéchets du territoire vers la pratique du compostage.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS</b>	L'ESAT des Combrailles à St Eloy, L'EHPAD, le Collège et le CMPR de Pionsat ont été accompagnés par le syndicat pour mettre en place une solution de tri à la source. Chaque établissement a bénéficié d'un diagnostic personnalisé.
<b>PARTENAIRES</b>	VALTOM, Alter'Idées, Communes/ Établissements
<b>CALENDRIER</b>	Toute au long de l'année
<b>Budget</b>	0€ Temps agent SICTOM
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Faire valider les projets par les directions. Faire les suivis de site et former des référents de site. Formation sur le logiciel logiprox Accompagner d'autres établissements.
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	La concrétisation des projets nécessite un investissement en temps important, ils sont freinés par des contraintes techniques, manque de ressources humaines sur site, changement d'interlocuteurs.
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'établissements engagés : 4

### Axe 3 : Gestion des déchets

<b>PILIERE ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.1</b>	Partenariat avec les acteurs du réemploi
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Accompagner et développer le réemploi sur les déchèteries et lors d'évènements Développer les ateliers réparations, dons et customisation d'objets Sensibiliser les usagers Diminuer les encombrants en déchèteries
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Réception des dons des usagers grâce aux zones réemploi mises en place sur chaque déchèterie Relais des actions de communication de la Ressourcerie
<b>PARTENAIRES</b>	Ressourcerie des Combrailles, Communes, Frip Rit
<b>CALENDRIER</b>	Année 2024 Planning de sensibilisation des usagers établi pour les trois déchèteries Présence sur les marchés, les manifestations
<b>BUDGET</b>	Subvention : 4 734 €
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Créer un projet pédagogique (écoles / SICTOM / graffeurs) pour décorer les caissons sur les déchèteries (reporté prévu en 2025) Visite à organiser dans les locaux de la Ressourcerie pour les agents et les élus du syndicat (reporté prévue en 2025) Modalités de soutien financier réévaluées chaque année (avenant à la convention) Trouver d'autres partenaires du réemploi (Frip'rit, Makers des Montagnes...)
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Turn over important du personnel dans ce type de structure
<b>INDICATEURS</b>	Tonnage collecté : 50 t et tonnage valorisé : 45.08 t Nombre d'ateliers organisés : 5 Nombre d'usagers sensibilisés : 1 000

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.2</b>	Extension des tournées de collecte sélective
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Augmenter le tonnage de collecte sélective sur les tournées réalisées en porte à porte et réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>En 2022 mise en place de bacs jaunes sur les communes de Menat et Servant</p> <p>2023 : déploiement de bacs jaunes sur les communes de Neuf Eglise, Buxières sous Montaigut, Lapeyrouse et villages de St Eloy les Mines</p> <p>2024 : 2 nouvelles communes sont intégrées aux tournées de tri sélectif (Gouttières et Teilhet)</p> <p>Etude de la faisabilité technique (capacité de collecte, vidage, moyens techniques nécessaires...)</p> <p>Réunions avec la commune (présentation du projet) et validation</p> <p>Achat de sacs et bacs jaunes</p> <p>Déploiement et réorganisation des points tri</p> <p>Mise en place de la signalétique (autocollants)</p> <p>Communication auprès des habitants (courrier d'information + consignes de tri)</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Equipe technique, Communes, délégués SICTOM
<b>CALENDRIER</b>	Année 2024
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Travail de fond à mener pour optimiser l'ensemble des tournées de collecte.
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Plusieurs réunions nécessaires pour la validation des emplacements des points tri</p> <p>Réajustements du nombre de bacs suite à des appels d'usagers</p> <p>Le tonnage d'ordures ménagères ne baisse pas suffisamment sur les communes concernées</p>
<b>INDICATEURS</b>	Tonnage de collecte sélective en porte à porte : 335.94 t

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.3</b>	Mise en place du tri dans les établissements (de santé, scolaires...)
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Augmenter le tonnage de collecte sélective des établissements (EHPAD, écoles...)
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Etude de l'organisation interne de l'établissement</p> <p>Etude du diagnostic « déchets » établi par l'établissement</p> <p>Proposition de solutions pour organiser la collecte (qui fait quoi, type de contenants, fréquence)</p> <p>Point avec l'équipe technique sur le schéma de déploiement (jour et matériel mis à disposition)</p> <p>Réunions avec l'équipe dirigeante (présentation du projet) et validation</p> <p>Déploiement et réorganisation des points tri</p> <p>Présentation et communication auprès des services (mémo-tri)</p> <p>Contrôles des bacs par les équipes de collecte</p> <p>Suivi des résultats et réajustements si besoin</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Equipe technique, services de l'établissement
<b>CALENDRIER</b>	2024
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<p>Action à déployer avec la communauté de communes du Pays de St Eloy qui gère d'autres établissements (santé notamment)</p> <p>Inclure les campings et établissements de tourisme dans le déploiement du tri et biodéchets (reporté action prévue en 2025)</p>
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Plusieurs réunions nécessaires pour la validation des emplacements des bacs</p> <p>Direction qui soutient le projet (facteur clé de réussite)</p>
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'établissements participants à la démarche : 1

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.4</b>	Réduire les apports en déchèterie
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Diminuer les encombrants, faire la promotion du réemploi et du 0 déchet
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Facturation des professionnels en déchèterie pour les apports de bois, gravats, placoplâtre, encombrants Convention avec la Ressourcerie (réemploi/réparations d'objets) Organisation de journées de sensibilisation (ateliers) répar'vélo / lampes
PARTENAIRES	Valtom, usagers, professionnels
CALENDRIER	Année 2024
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Limitation du nombre de passages en déchèterie à étudier Harmoniser les conditions d'accès sur les déchèteries Communiquer sur le développement de la matériauthèque de la Ressourcerie Refus des professionnels hors territoire (prévu en 2025)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	L'outil de suivi de contrôle d'accès permet d'avoir des données utiles pour les futures actions à mener
INDICATEURS	30 sensibilisations en déchèterie 3 ateliers réparations / détournement d'objets Fréquentation des professionnels en déchèterie : 4043 passages

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.5</b>	Augmenter la valorisation en déchèterie
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets Améliorer la qualité du tri dans les bennes de déchèteries
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Mise en place des filières pour la REP PMCB Formation des agents de déchèteries Organisation de journées de dépôt d'amiante pour les usagers Prestation avec GMA pour la collecte séparée des bouteilles de gaz Convention BMC Holding pour l'huile alimentaire (méthaniseurs St Maigner) Location benne plâtre sur la déchèterie de St Eloy les Mines Benne dédiée au dépôt de laine de roche usagée sur la déchèterie de St Eloy les Mines Achat petites bennes 10m3 pour nouvelle gestion des gravats
<b>PARTENAIRES</b>	Valtom, éco-organismes, prestataires
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	Location benne plâtre suiez : 1 128 €/an
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Poursuite des travaux d'aménagements sur la déchèterie de St Eloy les Mines et Pionsat (création quai supplémentaire et plateformes) prévu en 2025
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Manque de place sur les déchèteries pour la mise en place des nouvelles filières Doublé les postes gardiens lors des périodes estivales
<b>INDICATEURS</b>	Tonnage ASL/ABJTH : 5.513 + 5.061 t Tonnage amiante : 14.58 t Tonnage benne placoplâtre : 99.96 t Tonnage ecomobilier : 342.40 t Tonnage encombrants : 1 050.72 t

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.6</b>	Réduire l'utilisation et mieux collecter les produits dangereux
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Diminuer la quantité de produits dangereux et faire un meilleur tri (ECO DDS)
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Signalétique remise à jour Réorganisation de la zone de dépôt des produits chimiques sur les trois déchèteries Visite du nouveau site de traitement Chimirec des produits chimiques à Queuille le 12 décembre
PARTENAIRES	Equipe technique, agents de déchèteries, prestataire de collecte
CALENDRIER	Année 2024
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Former régulièrement tous les agents de déchèteries et les remplaçants à la gestion des produits chimiques  Nouvelle formation ECO DDS pour les gardiens prévue en mars 2025 Dotations en caisses à revoir avec ECODDS
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Maintien de la performance de tri lors des absences des gardiens titulaires
INDICATEURS	Tonnages de DDS collectés : 64.17 t Nombre d'agents formés : 7 Suivi et transmission des non-conformités aux agents

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.7</b>	Mise à disposition de STOP PUB
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Réduire les imprimés publicitaires
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Promouvoir le STOP PUB Développer des points de distribution (mairies et/ou commerces) Distribution lors des assemblées générales et envoi aux mairies sur demande Insertion sur bulletin municipal/communautaire et page sur le site internet Don à chaque enfant lors des animations scolaires
<b>PARTENAIRES</b>	Mairies, écoles, commerces, délégués
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Action à maintenir l'année suivante
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés pour recevoir les données de la Poste sur le nombre de boîtes aux lettres équipées
<b>INDICATEURS</b>	Taux d'équipement des BAL : 42 %

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 3.8</b>	Développer la collecte des textiles
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Sensibiliser les citoyens au recyclage des textiles Accompagner le développement de filière locale
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Suivi des tonnages des colonnes textiles Accompagnement des acteurs locaux sur la filière textile (FRIP Rit) Engagement dans l'étude textile du VALTOM
<b>PARTENAIRES</b>	Valtom, acteurs locaux, éco-organisme
<b>CALENDRIER</b>	Toute l'année
<b>BUDGET</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Déplacement des colonnes textiles présentant un faible ratio de tonnage Etude sur le déploiement de colonnes textiles sur certains secteurs qui ne sont pas équipés Suivi de l'étude VALTOM avec la création d'un centre de tri départemental Mieux communiquer sur la revalorisation du textile (étude d'une campagne départementale en 2024/2025) Prévoir de nouvelles actions (collecte décentralisée dans les écoles, lors d'événements en mairie ou en entreprises) Promouvoir les vides-dressings (frip rit'...)
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les acteurs locaux ont une manière différente de travailler (communication exclusivement sur les réseaux sociaux, pas de pesées réalisées, bénévoles pour la plupart, pas ou peu de moyens) mais qui présente d'excellents résultats de collecte (Frip rit, secours populaire)
<b>INDICATEURS</b>	Tonnage textile : 76.9 tonnes Accompagnement des acteurs locaux (Frip'rit)

## Axe 4 : Eco-exemplarité

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Eco-exemplarité de la collectivité
<b>ACTION 4.1</b>	Pratiques éco-exemplaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Devenir une collectivité exemplaire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Prise en charge et dons d'agendas VALTOM pour les agents et délégués du SICTOM</p> <p>Limitations d'achats de fournitures administratives</p> <p>Impressions systématiques recto/verso</p> <p>Achats de gobelets réutilisables</p> <p>Limiter les envois de mails inutiles</p> <p>Convention avec le SYDEM pour prêt du broyeur à végétaux</p> <p>Co-voiturage privilégié lors des réunions ou des formations</p> <p>Achats de produits éco-labellisés</p>
PARTENAIRES	VALTOM, fournisseurs, prestataires
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Formation des agents et des élus à l'économie circulaire</p> <p>Promotion de la gestion différenciée des espaces verts auprès des communes</p>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Contexte économique favorable</p> <p>Formation de l'ensemble des agents de la collectivité à ces pratiques éco-exemplaires</p> <p>Le changement des habitudes prend du temps et ne touche qu'une petite partie des usagers</p>
INDICATEURS	Nombre d'actions éco-exemplaires : 5

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Eco-exemplarité de la collectivité
<b>ACTION 4.2</b>	Formation des agents et des élus
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les agents et les élus afin de faciliter la mise en place des actions du syndicat
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Former sur les sujets de gestion des déchets verts (gestion locale, interdiction du brûlage...) Déploiement des projets de compostage (référents de site, maître composteurs) Gestion des déchets dangereux (amiante) Nouvelles filières sur les déchèteries (Ecomaison, PMCB) Organisation de visites de sites (vernéa, puy long, centre de tri trivalo, méthaniseurs de St Maigner)
PARTENAIRES	VALTOM, organismes de formation, élus
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Formation des agents sur les nouvelles filières en déchèterie Formation des élus à l'économie circulaire à reprogrammer en 2025 Visite des locaux de la ressourcerie reportée en 2025
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Disponibilités des élus et agents Prévoir nouveau cycle de formation des élus / secrétaires de mairie / équipes techniques Dispositif à intégrer dans un Compte Elu Formation
INDICATEURS	Nombre de personnes formées / sensibilisées : 60

### V.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

### V.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM
- Suivi des analyses règlementaires des effluents liquides (marché VALTOM)

### V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

## V.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Il est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM des Combrailles.

Le VALTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».